
Ville de Lausanne

Convaincue que chaque commune politique, par la voie de ses propres organes représentatifs, peut œuvrer en tant que sujet collectif pour participer à l'augmentation du niveau de respect de la vie et de la dignité de l'homme partout dans le monde ;

Préoccupée par la persistance, dans beaucoup d'Etats, de la pratique inhumaine de la peine capitale ;

Sur proposition de la Communauté de Sant'Egidio, fondatrice du réseau international de communes « Villes pour la vie – villes contre la peine de mort » / « Cities for life – Cities against the death penalty », unies dans le monde et en Europe par la volonté d'accélérer la disparition définitive de la peine de mort du paysage juridique et pénal des Etats ;

Afin de soutenir tout effort fait en faveur de l'abolition de la peine capitale dans les pays qui la pratiquent encore et, comme étape de ce processus, par un moratoire universel sur les exécutions capitales ;

Dans le prolongement des résolutions adoptées depuis 2007 par l'Assemblée générale de l'Organisation des nations unies en faveur de l'abolition de la peine de mort et pour l'établissement d'un moratoire sur les exécutions capitales ;

Cities for life – cities against the death penalty

Villes pour la vie – villes contre la peine de mort



Décide:

L'adhésion de la Ville de Lausanne à l'initiative de la Communauté de Sant'Egidio « Villes pour la vie – villes contre la peine de mort » / « Cities for life – Cities against the death penalty » et déclare le 30 novembre Journée citoyenne « Villes pour la vie – villes contre la peine de mort » / « Cities for life – Cities against the death penalty ».

La Ville de Lausanne s'engage à faire de cette adhésion un motif de responsabilité accrue vis-à-vis de ceux qui, en raison de la persistance de cette pratique inhumaine et dégradante, sont détenus dans le couloir de la mort. Elle soutiendra de la manière la plus opportune chaque effort entrepris pour l'éradication d'une telle peine de la pratique et de la législation des Etats.

Elle travaillera au sein de tous les domaines relevant de sa compétence afin d'assurer l'existence de lieux adéquats d'information et de sensibilisation sur les motivations du refus d'une telle pratique et sur les progrès de la campagne abolitionniste dans le monde.

L'administration communale fera en sorte que cette adhésion soit connue le plus largement possible.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic:

Le secrétaire:

Pour la Ville de Lausanne :



Date et timbre :

17 novembre 2016